

**GALLOUÉDEC-GÉNUYS, Françoise. *Une société sans papier*.
Paris, La Documentation française, 1990. 254 p.**

Jean Goulet

Volume 37, numéro 4, octobre–décembre 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028552ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028552ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Goulet, J. (1991). Compte rendu de [GALLOUÉDEC-GÉNUYS, Françoise. *Une société sans papier*. Paris, La Documentation française, 1990. 254 p.] *Documentation et bibliothèques*, 37(4), 165–167.
<https://doi.org/10.7202/1028552ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

On peut adresser une troisième critique aux éditeurs: avoir négligé des personnes et diverses réalités du même ordre que celles qui y sont retenues. Le dictionnaire ne contient aucune donnée biographique de Claude Ryan, de Georges-Émile Lapalme, d'Antoine Panet ou de Jacques Cartier. Et pourtant, on y trouve les notices biographiques de Jacques Parizeau, de Pierre Laporte, de Champlain et de Maisonneuve. La nomenclature ne contient pas la revue *Maintenant* et pourtant *Cité libre* et *Parti pris* s'y trouvent. On consacre un article à la *Gazette de Québec* mais pas une seule ligne à l'*Action catholique* ni au *Temps*. Le dictionnaire ignore l'existence du rapport Tremblay alors qu'on signale celle du rapport Parent; il ignore la Commission Rowell-Sirois alors que plus d'une demi-colonne est consacrée à la Commission Laurendeau-Dunton. On pourrait allonger la liste. Un tel exercice est chose facile mais la grande faiblesse du dictionnaire ne réside pas dans ces écarts de traitement. Il serait plutôt dans le flou des pratiques qui doivent avoir inspiré la constitution de l'ouvrage et dans l'absence présumée de critères de choix.

En dépit des failles relevées, le dictionnaire a l'insigne mérite d'exister. Il rendra de nombreux services et il dépannera plus d'une personne à la recherche d'éléments biographiques, d'aperçus chiffrés sur les réalités québécoise et canadienne, de données historiques, de détails sommaires sur des sociétés privées ou même des sociétés d'État. Tel qu'il est, avec ses faiblesses, il a sa place sur les rayons des bibliothèques à côté d'un classique, le *Grand Robert des noms propres*, à côté des dictionnaires biographiques, géographiques et même historiques.

Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale Québec

LAMONDE, Yvan. *Gens de parole. Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal 1845-1871*. Montréal, Boréal, 1990. 177 p.

Depuis un siècle et demi, le nom de l'Institut canadien de Montréal

résonne dans notre historiographie comme un cri de guerre. On l'associe à la lutte contre l'intolérance, le fanatisme religieux et le dogmatisme catholique du XIX^e siècle. Les étudiants demeurent toujours fascinés par les débats hauts en couleurs autour de la Bibliothèque de l'Institut et par les épisodes graveleux de l'Affaire Guibord.

L'essai d'Yvan Lamonde nous invite à une découverte moins mythique de l'Institut. *Gens de parole* est à la fois une analyse et une synthèse qui nous présente l'Institut dans la réalité culturelle et urbaine de Montréal au XIX^e siècle. L'Institut canadien, c'est d'abord un lieu d'échanges et de réflexions. De 1845 à 1871, on y a présenté 128 conférences, 68 essais, 213 débats et discussions. À son apogée en 1870, l'Institut comptait près de 800 membres.

L'auteur fait ressortir le contexte social qui a favorisé l'expansion de cette association. L'Institut est un phénomène de génération, il est porté par des jeunes gens marqués par l'échec des insurrections de 1837-1838 et qui souhaitent un salut national dans une vigoureuse activité intellectuelle. L'Institut amorce ainsi un débat de société qui sera rapidement un reflet des idéologies de l'époque. La politique elle-même ne restera pas longtemps à la porte de l'Institut.

Ces années 1840 et 1850 se prêtaient bien à l'émergence d'un tel forum. On connaissait ici le succès des associations en Europe et aux États-Unis, l'alphabétisation gagnait de plus en plus de terrain et la presse s'imposait comme le grand moyen de communication sociale. Le journal à son tour faisait écho aux « lectures publiques » — entendez conférences — qui connaissaient une très grande popularité. L'auteur nous décrit rapidement ce terrain fertile qui explique la floraison de l'Institut.

Mais Lamonde s'attarde surtout aux conférences et aux conférenciers, discoureurs et essayistes comme Joseph Doutre, Arthur Buies, Louis-Antoine Dessaulles et tous ceux qui firent les belles soirées de l'Institut. C'est par eux que l'on comprend mieux comment le groupe de la rue Notre-Dame reflète le développement de Montréal au chapitre de sa diversité sociale et intellectuelle. L'ouvrage

nous fournit plusieurs tableaux statistiques sur ces conférences ainsi que la liste complète des titres, dates, noms des conférenciers et références lorsque le texte en a été publié. La quantité et la variété des sujets ont de quoi étonner; on discute entre autres de la Guerre de sécession, de la peine de mort, de la situation des femmes, de la littérature, de l'histoire et des révolutions.

Gens de parole enrichit et complète nos connaissances sur l'Institut canadien de Montréal et son époque. On ne survole plus les idéologies, on comprend mieux les idées et on entend plus clairement ce qu'avaient à dire ces gens-là. C'est un livre agréable et facile à consulter; seule la bibliographie aurait mérité une présentation plus aérée.

Gilles Gallichan

Bibliothèque de l'Assemblée nationale Québec

GALLOUÉDEC-GÉNUYS, Françoise. *Une société sans papier*. Paris, La Documentation française, 1990. 254 p.

La Documentation française n'est pas un éditeur comme les autres. Rattachée au Secrétariat général du gouvernement français, cette maison se trouve bien placée pour faire la publication des grands rapports d'ensemble que l'Administration requiert parfois des chercheurs de toutes disciplines sur des sujets divers.

Plusieurs de ces travaux ont la technologie pour sujet. Certains ont même connu la renommée. On se souviendra en effet du célèbre rapport de Simon Nora et d'Alain Minc, *L'informatisation de la société* (1978), ou du *Rapport Tricot (Informatique et libertés)*, 1975) qui ouvrit la voie à l'adoption de la *Loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés*.

Dans un ouvrage récent, *Une société sans papier*, c'est de preuve dont il s'agit cette fois, et le texte principal est signé par madame Françoise Gallouédec-Génuys laquelle n'est pas une nouvelle venue en matière d'informatique et de technologie. Elle avait antérieurement (1980) publié, conjointement avec Philippe Lemoyne, *Les enjeux culturels de l'informatique* chez

le même éditeur. Mais voyons d'abord comment l'ouvrage se présente, et nous pourrions peut-être ajouter ensuite quelques commentaires pertinents sur l'information qu'il contient.

L'étude rédigée par Françoise Gallouédec-Génuys a été commandée par l'Observatoire juridique des technologies de l'information. Plusieurs enquêtes sur le terrain ont été menées pour en documenter le contenu et un grand nombre de collaborateurs y signent des textes sur des sujets particuliers. Ces auteurs sont également bien connus puisqu'on y retrouve, entre autres, les noms de Jean-Marie Breton, d'Isabelle de Lamberterie ou de Jean Frayssinet.

Ce livre de 254 pages est divisé en deux parties. La première rapporte l'étude de madame Gallouédec-Génuys, *Des constats aux recommandations*, et une postface de Pierre Leclercq. La seconde, qui s'intitule *Des aides à la décision*, regroupe la nomenclature des lois et règlements utiles en la matière, une riche table jurisprudentielle et doctrinale sur les sujets qui nous intéressent, de même que les rapports d'enquêtes et les études spécialisées qui constituent l'essentiel du présent rapport.

Il serait à la fois difficile et peut-être injuste de signaler un de ces textes plutôt qu'un autre, puisqu'ils sont tous valables par la quantité et la diversité des renseignements qu'ils contiennent. Nous ne voulons cependant pas passer sous silence celui d'Isabelle de Lamberterie (« Preuve, conservation, archivage », p. 238 et suivantes), non seulement pour signaler la qualité de son exposé, mais aussi pour attirer l'attention sur le sujet qu'on y traite et que les auteurs boudent fort souvent, soit celui de l'archivage, aussi essentiel à l'administration moderne que ne l'est aujourd'hui le micro-ordinateur.

Revenant au plan général, il faut reconnaître aux auteurs le mérite d'avoir traité ce sujet délicat et complexe avec ténacité et compétence. Au terme du parcours de leurs écrits, le lecteur aura lié connaissance avec des problèmes réels, concrets et bien identifiés. Si ce lecteur est québécois, il se demandera peut-être jusqu'à quel point les leçons qu'il aura apprises lui seront maintenant utiles dans son

environnement fondamentalement civiliste, mais fortement teinté de droit anglais, surtout en matières commerciales. (Citons, à cet égard, l'article 1206, ali 2 C. C. du Code civil du Bas-Canada, lequel fait des lois anglaises le droit commun en matière de preuve des choses commerciales).

Les faits qui ont provoqué en France les questions auxquelles madame Gallouédec-Génuys et ses collaborateurs ont tenté de répondre correspondent pour la plupart à ceux qui font naître chez nous de pareilles interrogations.

Déjà, en 1988, un étudiant de la Faculté de droit de l'Université Laval, Michel Cloutier, avait élaboré un certain nombre d'opinions traitant de la consignation des documents sur des supports informatiques, leur signature ou leur durée dans le temps (*L'informatisation de l'acte authentique à caractère privé*, mémoire de maîtrise).

Comme le soulève madame Gallouédec-Génuys, le problème de la régie de ces difficultés se pose en terme de choix. Doit-on légiférer en ces matières, et risquer de les figer en une structure immuable pour des années à venir, ou confier le tout à l'interprétation judiciaire, avec le risque cette fois d'introduire l'incohérence et la fantaisie dans ce domaine où les justiciables souhaiteraient trouver une certaine stabilité pour mener leurs affaires à bien (voir les pages 55 et suivantes).

L'auteure paraît bien privilégier la seconde solution à la première ce qui, a priori, m'a un peu agacé. Je suis de ceux qui ne font pas confiance absolue aux tribunaux, dont on ne met en doute ni la compétence ni l'honnêteté mais plutôt la capacité à toujours juger des mêmes choses de la même façon. Or, l'objectif de stabilité juridique, nécessaire à la création d'un droit sain, ne perd pas d'intérêt en matière de preuve, bien au contraire! On opérerait dès lors pour l'ordonnancement des problèmes de preuve émanant de la technologie par la voie législative, plus sûre, mieux connue et également accessible à tous.

Une seconde lecture du problème conduit peut-être toutefois à une conclusion différente.

Il est sans doute techniquement possible de régir l'usage et de contrôler par des dispositions législatives la production en preuve de documents ou d'informations émanant de certaines « machines à écrire ». On l'a déjà fait lorsque la photocopieuse, l'appareil à microfilmer, voire le stylo-bille, ont effrayé les juristes tatillons. Sans doute agira-t-on ainsi, partiellement au moins, dans le cas des cartes à puces en tous genres qui modifient notre approche du monde bancaire ou notre traitement en clinique.

Il subsistera toujours néanmoins le problème cliché suscité par la technologie, soit celui du **changement**. Quelle est en effet la durée de vie utile d'un micro-ordinateur ou d'une imprimante, avant de succomber à l'obsolescence? Peu d'années.

Comme les lois changent aussi, mais fort lentement, le droit écrit se trouvera constamment à la remorque de la pratique, tristement obsolète dès sa promulgation. Peut-être vaut-il mieux dès lors laisser au magistrat l'espace dont il a besoin pour évaluer les cas imprévus, voire imprévisibles, qui lui seront soumis au fil du temps. Et, j'abonderais dès lors dans le sens que nous suggère madame Gallouédec-Génuys.

Tant et aussi longtemps donc que l'ouvrage ne fait pas appel à une technique juridique précise, tant qu'il soulève les problèmes fondamentaux de la preuve et des difficultés que son application présente en regard des développements de la technique, le lecteur québécois trouvera son compte et son intérêt à la lecture de *Une société sans papier*.

Sans doute restera-t-il alors, se croyant abandonnés, les nostalgiques du papier, maintenant inquiets de la mise au rancart progressive de leur support d'information préféré.

La partie serait-elle perdue pour eux? Doivent-ils tout céder à la Puce, reine de l'information?

Tout ceci nous rappelle qu'on avait prédit naguère la disparition des bibliothèques et leur remplacement par des supports informatisés que les chercheurs en intelligence artificielle ne renieraient pas aujourd'hui. Aux dernières nouvelles, le livre se portait

toujours bien néanmoins et continuait de former l'unité de base de nos établissements traditionnels.

Il n'est certes pas prématuré de structurer une problématique autour des « nouveaux documents », ceux dont l'information n'a plus le papier pour support, mais encore faut-il se rendre compte que nous devrions vivre longtemps encore avec les minutes notariales et les écrits sous seing privé qui ont, naguère, fait la joie et l'agrément de nos études de droit.

Jean Goulet
Faculté de droit
Université Laval
Québec

NATIONS UNIES. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Macrothésaurus pour le traitement de l'information relative au développement économique et social*. 4^e éd. Paris, OCDE, 1991. 371 p.

En cette année de trentième anniversaire, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fait paraître la quatrième édition de son *Macrothésaurus*. Rappelons que l'OCDE regroupe divers pays (dont le Canada) et a pour objectif principal la promotion du développement économique.

Une première édition du *Macrothésaurus* avait été publiée en 1972. Deux autres ont suivi en 1978 et en 1985. Toutes trois avaient été établies sous la direction de Jean Viet. Parmi les organisations ayant participé à leur réalisation, soulignons le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) d'Ottawa.

C'est d'ailleurs à Ottawa, en mai 1988, que le CRDI et le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (ACCIS) ont tenu une réunion pour étudier l'opportunité d'établir un vocabulaire d'indexation commun répondant aux besoins de l'Organisation des Nations unies et à ceux d'organismes spécialisés dans l'information relative au développement. Les participants ont convenu que le *Macrothésaurus* était l'instrument à privilégier. En 1990, l'OCDE en

a donc entrepris la mise à jour. Cette quatrième édition en est le résultat.

Le *Macrothésaurus* est destiné aux organismes et réseaux documentaires souhaitant indexer la documentation acquise par les bibliothèques et les centres de documentation. Le champ couvert par le *Macrothésaurus* est l'ensemble des activités humaines reliées au développement économique et social. Les domaines touchés sont très variés : coopération internationale, relations internationales, politique économique, politique sociale, culture, agriculture, éducation, industrie, transport, environnement, démographie, etc.

Le *Macrothésaurus* regroupe les descripteurs dans trois structures différentes. Il y a d'abord le classement alphabétique où chaque descripteur est accompagné de ses relations sémantiques (BT, NT, RT) en plus de son correspondant en anglais et en espagnol. En terme relatif, c'est la partie la plus importante de l'ouvrage. En second lieu, on retrouve un regroupement par thème des descripteurs. Enfin, la dernière partie est constituée d'un index permuté (de type Kwoc) des termes composés.

En plus d'être un outil d'aide à l'indexation, en ce qu'il favorise la standardisation des entrées, il peut servir éventuellement d'aide à la recherche lors de la consultation de banques de données bibliographiques.

Ce macrothésaurus est indéniablement un document pertinent pour le traitement de l'information dans le domaine considérable du développement économique et social.

Régnald Buteau
Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec

QUÉBEC. ASSEMBLÉE NATIONALE. *Journal des débats. Index 1988/1989*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1990. xx, 514 p.

L'*Index 1988/1989* du *Journal des débats*, conçu pour donner accès aux travaux de la trente-troisième législature (débat en Chambre et en com-

missions parlementaires) comprend plusieurs types d'informations. On y trouve d'abord différentes listes (Membres de l'Assemblée nationale, Fonctions parlementaires à l'Assemblée nationale et dans les commissions parlementaires avec le nom des titulaires, Membres du Conseil des ministres), ensuite des statistiques sur la session (nombre de séances, nombre de votes, nombre de documents de la session, nombre de questions principales et complémentaires). Finalement, le cœur de l'ouvrage est constitué de quatre index spécialisés appelés sections :

1. Participants, avec en sous-vedettes les sujets de leur intervention que l'on retrouve dans l'index suivant ;
2. Sujets : l'accès est donné au sujet et à certains types d'intervention, d'après leur appellation générique (affaires inscrites, débats d'urgence, déclarations ministérielles, etc.) ;
3. Commissions parlementaires : cette section regroupe toutes les références aux travaux de chacune des commissions et sous-commissions parlementaires, classés selon des facettes découlant du mandat qui leur a été confié (audition publique, crédits budgétaires, engagements financiers, interpellation, législation, etc.) et analysés selon les thèmes. Elle contient une liste des organismes et noms de personnes qui ont témoigné ou présenté un mémoire ;
4. Projets de loi, classés par ordre alphabétique, puis par ordre numérique.

Grâce à l'index, il est donc possible de retracer toutes les interventions de son député, de savoir par exemple si la question de la commercialisation des informations gouvernementales sous forme de banques de données a été abordée, de retrouver la trace du mémoire déposé par SOS Racisme et de suivre le cheminement du projet de loi sur l'Aide aux victimes d'actes criminels, depuis sa présentation jusqu'à sa sanction.

Nous avons pris connaissance des nouvelles tables avec beaucoup de plaisir : leur présentation claire facilite l'orientation, malgré la diversité et le nombre des informa-